

# UNION INTERNATIONALE DES AVOCATS



INTERNATIONAL ASSOCIATION OF LAWYERS  
UNION INTERNACIONAL DE ABOGADOS  
INTERNATIONALE ANWALTSUNION  
UNIONE INTERNAZIONALE DEGLI AVVOCATI  
UNIÃO INTERNACIONAL DE ADVOGADOS

الاتحاد الدولي للمحامين

---

*Rassembler les avocats du monde ♦ Bringing Together the World's Lawyers ♦ Reunir a los abogados del mundo*

---

## MONDIALISATION, TOLERANCE ET DROIT

L'union Internationale des Avocats (UIA) réunie à Séville en son 53<sup>ème</sup> congrès, consciente de ce qu'il ne serait être question de respect des Droits Humains les plus élémentaires sans l'égalité effective d'accès à ces droits entre les hommes et les femmes de quelques pays que ce soit et quelle que soit leur situation,

Consciente des responsabilités qui incombent aux avocats dans le contexte actuel de la mondialisation et de la globalisation des échanges,

Rappelle l'absolue nécessité que cette évolution se traduise en régulation mondiale s'inscrivant dans le développement durable et tendant à réduire les écarts dont souffrent les pays émergents et, dans tous les pays, les populations défavorisées,

Invite les avocats à militer en ce sens par leur participation en leur pays et dans un cadre international à toute action tendant à promouvoir le droit au développement pour tous,

A provoquer des débats sous toutes les formes possibles pour mobiliser les gouvernants, les responsables économiques et l'ensemble des populations sur l'urgence de cette régulation sans laquelle, en notre « village global », la solidarité humaine est un vain mot.

\*\*\*

S'agissant plus particulièrement des importants mouvements de population qu'entraîne cette globalisation, accentuant les phénomènes d'émigration résultant des inégalités entre pays,

Prenant conscience des risques qui en résultent pour les personnes déplacées de se voir refuser l'accès aux droits les plus élémentaires ou au respect de leur dignité, en particulier s'il s'agit de réfugiés ou de demandeurs d'asile en recherche d'un accueil, d'un travail ou d'un statut qui régulariserait leur situation,

Invite les Barreaux membres de l'UIA à instaurer en leur sein un « observatoire de l'émigration » tel qu'il existe au barreau de Madrid, cet observatoire ayant pour vocation de veiller au respect des droits les plus élémentaires des personnes déplacées et à favoriser l'intégration de ces personnes particulièrement défavorisées et, par là, plus vulnérables.

\*\*\*

Dans le cadre des déclarations faites ci-dessus, les avocats et les Barreaux sont invités à demander aux pouvoirs publics de leur pays de ratifier la Convention des Nations Unies sur la protection des droits des travailleurs émigrants et de leurs familles, Convention ratifiée le 18 décembre 1990 et entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

\*\*\*

Pour marquer leur volonté de voir s'instaurer le plus librement possible la circulation des hommes et des femmes d'un pays à l'autre, selon les besoins de leurs études, de leur exercice professionnel ou de rencontres familiales ou pour tout autre motif, les avocats et collègues d'avocats s'engagent à intervenir auprès des pouvoirs publics de leur pays pour que s'instaure une véritable libéralisation dans la délivrance des visas nécessaires à ces déplacements, les avocats devraient se voir dispensés purement et simplement de tout visa pour circuler d'un pays à l'autre pour l'exercice professionnel,

Réaffirme son attachement fondamental à une véritable justice universelle telle qu'exercée par la Cour pénale internationale (CPI) instituée selon le Statut de Rome du 17 juillet 1998,

Rappelle que cette justice est appelée à s'appliquer à tout fait relevant de sa compétence sans égard à la nationalité des personnes impliquées, qu'il s'agisse des victimes comme des personnes poursuivies pour ces faits,

Appelle solennellement les Barreaux des pays n'ayant pas encore adhéré au Statut de Rome à inciter les gouvernements concernés à mettre un terme à cette situation pour l'intolérable inégalité qu'elle entraîne, faisant ainsi obstacle à une véritable solidarité entre les peuples, condition essentielle à une mondialisation respectueuse des droits de l'Homme pour tous.

\*\*\*

Résolution adoptée par l'Union Internationale des Avocats (UIA) lors de la cérémonie de clôture de son 53<sup>ème</sup> congrès célébré à Séville(Espagne) du 27 au 31 octobre 2009.